

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du  
14 AVRIL 2016**

**Présents :** MMe BLAINEAU Angélique, BLANCHARD Agnès, ETAVARD Catherine, LARMUTH Angéla, SAMSON Stéphanie, VARIN Chantal MM FOUCHÉ Étienne, BALLAND Jean-Michel, BONNEAU Pascal, CHAMPHOYAUX Dominique, DECHAINED Bruno, PAPIN Stéphane, ROBICHON Hervé, SITEAU Anthony.

**Absente excusée :**

**Absente:**

**A donné pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Catherine ÉTAVARD

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Étienne FOUCHÉ, Maire :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET ANNEXE  
LOTISSEMENT**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Étienne FOUCHÉ, Maire :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015 : BUDGET CCAS**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Étienne FOUCHÉ, Maire :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil municipal réuni, sous la présidence de Madame Angéla LARMUTH, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Étienne FOUCHÉ, Maire, se fait présenter l'exécution dudit budget ainsi que les résultats de l'exercice et de clôture.

#### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES REALISEES	110 079,08 €
RECETTES REALISEES	10 047,20 €
<b>RÉSULTAT EXERCICE 2015</b>	<b>-100 031,88 €</b>
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	39 092,23 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2015</b>	<b>-60 939,65 €</b>
RESTES A REALISER DEPENSES	37 000,00 €
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	<b>-37 000,00 €</b>
<b>DEFICIT FINANCEMENT</b>	<b>-97 939,65 €</b>

#### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES REALISEES	296 940,67 €
RECETTES REALISEES	445 669,68 €
<b>RÉSULTAT EXERCICE 2015</b>	<b>148 729,01 €</b>
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	384 943,28 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2015</b>	<b>533 672,29 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2015 du budget principal.

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Le Conseil municipal réuni, sous la présidence de Madame Angéla LARMUTH, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Étienne FOUCHÉ, Maire, se fait présenter l'exécution dudit budget ainsi que les résultats de l'exercice et de clôture.

### **INVESTISSEMENT**

DEPENSES REALISEES	77 437,49 €
RECETTES REALISEES	62 779,24 €
<b>RÉSULTAT EXERCICE 2015</b>	<b>-14 658,25 €</b>
DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	-31 779,24 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2014</b>	<b>-46 437,49 €</b>

### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES REALISEES	77 437,49 €
RECETTES REALISEES	77 437,49 €
<b>RÉSULTAT EXERCICE 2015</b>	<b>0,00 €</b>
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0,00 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2015</b>	<b>0,00 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2015 du budget annexe lotissement.

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : BUDGET CCAS**

Le Conseil municipal réuni, sous la présidence de Madame Angéla LARMUTH, délibérant sur le compte administratif du budget du CCAS de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Étienne FOUCHÉ, Maire, se fait présenter l'exécution dudit budget ainsi que les résultats de l'exercice et de clôture.

### **FONCTIONNEMENT**

DEPENSES REALISEES	1 686,05 €
RECETTES REALISEES	2 300,00 €
<b>RÉSULTAT EXERCICE 2015</b>	<b>613,95 €</b>
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	218,00 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2015</b>	<b>831,95 €</b>

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2015 du budget CCAS.

## **AFFECTATION DU RESULTAT 2015 : BUDGET PRINCIPAL**

Après avoir entendu les résultats 2015 du budget principal, Considérant qu'il présente un excédent de fonctionnement de clôture de 533 672,29 € et un déficit d'investissement de clôture de 97 939,65 € (restes à réaliser intégrés),

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2015 de la manière suivante :

→ art. 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 434 504,24 € décomposés comme suit : 433 672,29 € du budget principal + 831,95 € du budget du CCAS suite à dissolution au 01/01/2016.

→ art. 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 100 000 € répartis de la façon suivante : couverture du déficit d'investissement pour 97 939,65 € auquel on ajoute 2060,65 € pour de nouvelles dépenses d'investissement

→ art. 001 « déficit d'investissement reporté » pour un montant de 60 939,65 €

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2015 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

Après avoir entendu les résultats 2015 du budget annexe lotissement,

Considérant qu'il présente un excédent de fonctionnement de clôture nul et un déficit d'investissement de clôture de 46 437,49 €,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2015 de la manière suivante :

art. 001 « déficit d'investissement reporté » pour un montant de 46 437,49 €

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2015 : BUDGET CCAS**

Après avoir entendu les résultats 2015 du budget du CCAS,

Considérant qu'il présente un excédent de fonctionnement de clôture de 831,95 €,

Considérant la délibération du 17 décembre 2015 (n°086/15) qui a acté la dissolution du CCAS au 01 janvier 2016,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2015 soit 831,95 € du budget CCAS vers le budget principal de la commune (art. 002).

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES**

M. le Maire présente aux membres l'état de notification 2016 des bases et taux des taxes directes. A ce titre, il précise que les bases ont augmenté de la manière suivante :

<b>TAXES</b>	<b>BASES 2015 effectives</b>	<b>BASES 2016 prévisionnelles</b>	<b>VARIATION % 2015/2016</b>
<b>HABITATION</b>	<b>680 859</b>	<b>691 400</b>	<b>1,5482</b>
<b>FONCIERES BATIES</b>	<b>424 449</b>	<b>430 300</b>	<b>1,3785</b>
<b>FONCIERES NON BATIES</b>	<b>94 016</b>	<b>94 900</b>	<b>0,9403</b>

En raison de l'augmentation des bases et de l'incertitude des bases liées au vote d'un texte législatif en fin d'année ayant entraîné l'impossibilité de prendre en compte ces nouvelles mesures, M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux. Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire, pour l'année 2016, les taux de l'année passée, à savoir :

- Taxe d'habitation : 13,15 %
- Taxe foncière bâtie : 7,69 %
- Taxe foncière non bâtie: 36,30 %

### **ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS 2016**

Après étude des dossiers de demande de subvention, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

ORGANISMES	Montant 2016
ACCA Clussais	180 €
Aide aux familles pour des voyages	880 €
ADMR	100 €
Chambre des métiers	100 €
APE Clussais – Mairé – Les Alleuds	300 €
Club des aînés	180 €
Étoile Sportive de Clussais	800 €
Foyer Pour Tous Clussais	180 €
SIP Clussais	180 €
Resto du cœur	170 €
Sclérose en plaque	40 €
Secours catholique Sauzé-Vaussais	50 €
<b>TOTAL</b>	<b>3160 €</b>

L'Assemblée souhaite que les bilans financiers soient demandés à toutes les associations communales.

### **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2016**

M. le Maire présente aux membres présents la proposition de budget qui a été réalisée et leur donne les explications voulues.

Après débat et vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à la somme de 838 190 € et à la somme de 659 806 € pour la section d'investissement.

### **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT 2016**

M. le Maire présente aux membres présents la proposition de budget qui a été réalisée et leur donne les explications voulues.

Après débat et vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget annexe du Lotissement de la Chaume Boitet 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à la somme de 78 501,12 € et à la somme de 124 938,61 € pour la section d'investissement.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE BERTRAND GAILLARD**

M. le Maire informe les membres présents que le contrat de Bertrand GAILLARD se terminera la 07 mai prochain. De ce fait, il a sollicité CAP EMPLOI afin de savoir si M. GAILLARD avait droit à une prolongation de son contrat. Il s'avère que le contrat peut être prorogé pour 1 an à raison de 20 heures par semaine avec une prise en charge de 70 % moyennant la réalisation de formation. M. le Maire propose aux membres présents de prolonger pour 1 an le contrat de M. GAILLARD en CAE. Ce dernier a émis le souhait de suivre une formation d'initiation à l'électricité et à la soudure.

Le Conseil municipal valide cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents qui en découleront.

### **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ÈRE CLASSE**

M. le Maire informe l'Assemblée que la secrétaire de mairie a demandé sa mutation au sein d'une autre collectivité au 01 juin prochain. De ce fait, il convient de créer, à partir du 01 juin 2016, un poste d'Adjoint administratif 1ère classe pour une durée de 30 heures hebdomadaires.

De surcroît, afin de se faire aider lors de ce recrutement, M. le Maire a sollicité les services du Centre de Gestion. Il conviendra donc d'établir une convention entre ces deux structures.

Le Conseil municipal décide de créer un poste d'Adjoint administratif à raison de 30 heures par semaine à compter du 01 juin 2016 et autorise M. le Maire à signer ladite convention. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

#### **1) Devenir du logement jouxtant la mairie**

Le Conseil municipal souhaite qu'il soit rénové afin de le mettre à nouveau à la location.

2) M. le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé une convention avec SÉOLIS de rétrocession de deux poteaux électrique qui supportent les lampadaires rue de La Cordonnerie et de La Chappelle.

### 3) Cérémonie du 08 mai

Rendez-vous au monument aux morts à 10 h 45 suivi d'un vin d'honneur à la mairie.

Il serait nécessaire de changer le miroir installé au monument aux morts.

### 4) Désignation d'un membre de la commission de sécurité

M. LASSOUDIERE Bernard est désigné pour faire partie de la commission de sécurité en remplacement de Mme Sophie POINCET-PIZON, en tant qu'agent communal, à compter du 01 juin 2016.

Fait à Clussais la Pommeraie, le 15 avril 2016

Le Maire,

Étienne FOUCHÉ